



Texte inspirateur

En chemin d'expérimentation jusqu'à la prochaine AMEL
(Assemblée de la Mission Éducative Lasallienne - 2014).

Ensemble, Frères et Laïcs, engagé(e)s dans la mission, invité(e)s à continuer l'aventure.

L'héritage lasallien parvenu jusqu'à nous est une richesse considérable pour l'Église, l'évangélisation et l'éducation des jeunes. Des Frères depuis 350 ans, des Laïcs depuis plus de 40 ans y ont travaillé et l'ont fait fructifier.

De cet héritage est née ce qu'on appelle **la Famille lasallienne**.

«La Famille lasallienne désigne tous ceux qui participent au projet éducatif lasallien, spécialement ceux qui entrent dans une démarche de partage de l'esprit et de la mission de Saint Jean-Baptiste de La Salle.»

(42^{ème} Chapitre Général, Circulaire 435, Proposition 3, 1993, p.50)

En France, en janvier 2009, Frère Nicolas Capelle plaidait l'urgente nécessité *«d'appeler des volontaires, frères et laïcs, pour former une association qui va porter, en Église, l'œuvre d'éducation humaine et chrétienne voulue par Jean-Baptiste de La Salle»*.

Le **Chapitre de District**, en juillet 2010, a approuvé la proposition suivante de l'Assemblée de la Mission Éducative Lasallienne :

«La création, au sein du District de France, de la Fraternité Éducative La Salle, afin d'actualiser le charisme lasallien, de promouvoir la mission éducatrice lasallienne et d'en assurer la pérennité pour répondre aux besoins actuels d'éducation des enfants et des jeunes, prioritairement des défavorisés» (Proposition 13 du Chapitre).

La Fraternité Éducative La Salle unissant tout à la fois dimension institutionnelle et dimension spirituelle répond à cet appel et à cette décision.

1 – UNE FRATERNITÉ POUR LA MISSION

«L'homme contemporain écoute plus volontiers les témoins que les maîtres, ou, s'il écoute les maîtres, c'est parce qu'ils sont des témoins.»

(Paul VI, Discours aux membres du conseil des laïcs, 1974)

Une Fraternité pour la Mission à la manière de Saint Jean-Baptiste de La Salle

1.1 Objectifs

- Actualiser le charisme lasallien.
- Répondre aux besoins actuels d'éducation des enfants et des jeunes, prioritairement des défavorisés.

1.2 Visées

Dans la Fraternité Éducative La Salle, qui englobe de façon **indissociable** la dimension spirituelle **et** la dimension institutionnelle :

- **Laïcs et Frères** s'approprient le charisme lasallien, en vivent et le font vivre. Ce charisme (don de l'Esprit dans l'Église pour la mission) s'enracine dans l'Évangile et dans l'itinéraire vécu par Jean-Baptiste de La Salle avec les premiers Frères.
- **Les Frères** maintiennent leur place spécifique dans la mission lasallienne.¹
- **Le Réseau La Salle** du District continue à actualiser ce charisme de façon innovante.

La Fraternité Éducative La Salle est **un lieu source** où l'on est en confiance pour donner du sens à ce qu'on vit dans un esprit de Foi, de Fraternité et de Service, axes essentiels de la démarche lasallienne pour construire l'Homme et dire Dieu.

Ce lieu source nous renvoie vers nos lieux éducatifs, nous met en mouvement pour reconnaître le Christ présent dans la mission éducative partagée. En effet, ce qui est essentiel, **c'est la mission**.

¹ La Fraternité Éducative La Salle ne peut faire oublier le souci de continuer à susciter des vocations lasalliennes, et particulièrement la vocation de Frères. Les Frères et les Laïcs doivent, chacun de leur côté et ensemble, pouvoir exprimer l'originalité de leur vocation particulière face à eux-mêmes, face aux collègues, face à l'Église, face aux jeunes.

1.3 Appartenance

Être membre de la Fraternité Éducative La Salle donne du sens à son engagement, et aide à mieux vivre ensemble la mission.

Toute personne engagée dans la mission lasallienne peut se sentir interpellée.

Celles recevant une lettre de mission en vue d'exercer une responsabilité dans le Réseau La Salle, **ont vocation** à faire partie de la Fraternité Éducative La Salle.

L'appel aux Frères

Par leur vœu d'association pour le service éducatif des pauvres, les Frères sont déjà tous spirituellement solidaires de la Fraternité Éducative La Salle.

Mais, de même que tous les Frères ne sont pas impliqués aujourd'hui dans la mise en œuvre directe de la Mission Éducative lasallienne (*établissements, formations, instances diverses...*), de même, tous ne seront pas impliqués dans le fonctionnement et la vie de la Fraternité Éducative La Salle, mais seulement ceux qui y seront **appelés** par le District (*par le Visiteur et le Conseil de District ou le Chapitre*).

L'appel aux Laïcs

Depuis plus de 40 ans, des Laïcs sont engagés dans la mission éducative lasallienne. Cette communauté humaine forme la Famille lasallienne.

Entrer dans la Fraternité Éducative La Salle, c'est avoir le désir de vivre sa foi chrétienne à la lumière de l'Évangile, et de le traduire en actes dans la mission éducative lasallienne au service de tous.

L'appartenance à la Fraternité Éducative La Salle se concrétise par **l'insertion dans une fraternité locale.**

1.4 Engagement

Être membre implique :

⇒ De s'engager **personnellement** à porter le dynamisme de la Fraternité Éducative La Salle pour une durée déterminée.

⇒ De s'engager **ensemble** dans la mission à :

☞ Actualiser le Projet Éducatif Lasallien en réponse aux besoins actuels d'éducation des enfants et des jeunes, prioritairement des défavorisés.

☞ Faire vivre le Projet Éducatif Lasallien dans ses trois dimensions (**foi, fraternité et service**).

☞ Participer à la mise en œuvre des orientations de l'Assemblée de la Mission Éducative Lasallienne (AMEL).

☞ Prendre part aux rencontres proposées (cf. 2.1.3).

1.5 Animation et gouvernement

Le partage du charisme et le portage institutionnel sont intimement liés dans la tradition lasallienne. Sous la responsabilité du Frère Visiteur, autorité de Tutelle, les structures de gouvernement et d'animation articulent ces deux réalités.

Le Chapitre Général de 2000 a demandé à cet effet que *«dans les Districts, Sous-Districts et Délégations, les Frères et leurs Associés, créent, là où elle n'existe pas, ou développent une structure chargée de la mission éducative lasallienne, dans laquelle tous participent avec voix délibérative»*

(Circulaire 447, p. 13 et 14).

Aujourd'hui, dans le District de France, a lieu tous les 4 ans, une Assemblée de la Mission Éducative Lasallienne (AMEL), qui définit les orientations du Réseau La Salle. La visée à moyen terme, c'est que les prochaines AMEL soient constituées par les membres de la Fraternité Éducative La Salle :

☞ Des membres de droit (les missionnés pour l'animation et le gouvernement du réseau).

☞ Des membres proposés par leurs pairs.

1.5.1 Animation

La Fraternité Éducative La Salle est un lieu de croissance spirituelle. Ses membres nourrissent leur engagement par la prière, la méditation de la Parole et, en fraternité, le partage de ce qu'on vit au cœur de notre mission éducative. Elle entretient sa vitalité par des **temps réguliers de rencontre** (cf. 2.1.3).

La Fraternité Éducative La Salle met en place une **équipe nationale d'animation** dont le rôle est d'accompagner les fraternités, et de proposer des outils d'animation.

1.5.2 Instance de gouvernement

Le Frère Visiteur est assisté d'un **Conseil de Tutelle** (Art. 16 – Statuts de l'E.C.) dont les membres sont issus de la Fraternité Éducative La Salle. Il compose et préside ce Conseil de Tutelle. Le gouvernement de la Fraternité Éducative La Salle est assuré par le Conseil de Tutelle.

Une assemblée de tous les Chefs d'établissement du Réseau La Salle sera convoquée chaque année pour informations et pour consultations mutuelles.

Une association sera créée pour être organisme de gestion du Réseau La Salle.

2 – LA VIE DE LA FRATERNITÉ

2.1 Fraternité et fraternités

2.1.1 Constitution

L'appartenance à la Fraternité Éducative La Salle se concrétise par l'insertion dans une **fraternité** locale ou régionale, en fonction des réalités géographiques. Ces fraternités sont, en règle générale, **inter-établissements**.

Les membres d'une fraternité locale se situent géographiquement dans un rayon proche. À chaque Délégation locale de s'organiser avec le Délégué de Tutelle. Une attention particulière sera portée aux établissements isolés.

Les fraternités sont composées et organisées de telle sorte que soient honorés les objectifs et les visées de la Fraternité Éducative La Salle.

C'est au nom de notre baptême que nous participons à la vie d'une fraternité, et non seulement au titre de notre fonction. **Nous nous situons comme des frères en Jésus-Christ.**

La Fraternité Éducative La Salle peut inviter les conjoints, familles, collègues, Frères à partager certains événements de la vie de la Fraternité.

Cette participation, au titre d'invités, n'en fait pas pour autant des membres de la Fraternité.

2.1.2 Entrée dans la Fraternité Éducative La Salle

Interpellé(e) intérieurement ou par un tiers, toute personne est invitée à **rejoindre** une fraternité locale dans l'esprit du « Venez et voyez ». Elle participe aux rencontres proposées.

Si elle désire s'engager, le Frère Visiteur pourra l'appeler à entrer dans la Fraternité Éducative La Salle.

Cette personne **signifiera son engagement** lors d'une célébration au sein de sa Fraternité. À titre indicatif, la durée d'un engagement peut être de 3 ans.

2.1.3 Fréquence des rencontres

La Fraternité Éducative La Salle entretient sa vitalité par des rencontres, articulant le local, le régional et le national. Le vécu et la fréquence des rencontres manifestent cette vitalité.

Local : se réunir **au moins 3 fois par an**

Régional : 1 fois par an

National : 1 fois tous les 2 ans.

Les Chefs d'établissement tiennent compte dans le calendrier des établissements des dates de rencontres des fraternités.

2.1.4 Contenu des rencontres

- Au niveau local :

Chaque rencontre peut être structurée par 3 temps (pas nécessairement dans cet ordre) :

- Temps de prière.
- Temps de partage et de relecture de ce que nous vivons, nourrissant notre mission éducative.
- Temps de convivialité.

Temps de relecture nourrissant notre mission :

À ne pas confondre avec la relecture de sa lettre de mission (pour les missionnés notamment : Chefs d'établissement, Délégués de Tutelle, APS ou autres...).

La relecture recherche le sens et les motivations de ce qui a été vécu en référence à Dieu, au Christ et l'Évangile. Elle est donc à distinguer de l'évaluation, qui mesure et quantifie le vécu.

Elle peut se faire à partir d'un thème, d'un évènement, d'un texte d'Évangile, d'un texte de la tradition lasallienne, etc.

Des propositions seront faites régulièrement par l'équipe nationale d'animation.

- Au niveau régional ou national :

- Temps de **formation**, d'approfondissement du charisme lasallien et de la Tradition chrétienne.
- Temps de partage entre les différentes fraternités...

2.1.5 Financement

La Fraternité Éducative La Salle ne peut exister sans un financement. Ce financement est assuré, d'une part, par la contribution des membres, d'autre part, par le réseau des œuvres éducatives.

2.2 Dimension institutionnelle

2.2.1 Autorité de Tutelle

L'autorité de Tutelle congréganiste est le Frère Visiteur Provincial du District de France. Ce dernier est assisté d'un Conseil de Tutelle (Art. 16 – Statuts de l'E.C.). Il est membre de droit de la Fraternité Éducative La Salle, garant de son caractère lasallien et, à ce titre, il peut utiliser son droit de veto.

2.2.2 Conseil de Tutelle

Le Frère Visiteur compose et préside le **Conseil de Tutelle**.

«Outre le Frère Visiteur, en sont membres : les Délégués de tutelle, le Secrétaire général de la MEL, deux Frères, des Chefs d'établissement, et d'autres membres proposés par la Fraternité Éducative La Salle. Il ne pourra dépasser 20 membres. Les candidatures des Chefs d'établissement au Conseil de Tutelle seront proposées par les Conseils de Délégations et validées par le Frère Visiteur. Le Conseil de Tutelle se réunit au moins six fois dans l'année.»

(Proposition 1 de l'AMEL/Chapitre de District - Juillet 2010).

2.2.3 Organisme de gestion

L'association de gestion appellera les cotisations, gèrera le budget de la Tutelle et celui de la Fraternité Éducative La Salle. L'association de gestion sera la structure employeuse pour la Tutelle.

En seront membres : le Frère Visiteur, l'économiste de District, des Chefs d'établissement, et des présidents d'OGEC, après approbation du Conseil de Tutelle. Ils devront être membres de la Fraternité Éducative La Salle.

Dans l'Église, le charisme est un don pour la vie de la communauté. Ce n'est pas un talent à enfouir, mais une lampe à mettre sur le lampadaire pour que toute la maisonnée soit dans la lumière. Il en est de même du charisme lasallien.

La Fraternité Éducative La Salle est le «corps» éducatif qui assure l'existence et la mise en œuvre de la mission lasallienne dans notre District.

C'est le moment favorable. Dieu est promesse, Dieu est fidèle. Le Christ ne cesse de nous accompagner sur le chemin de nos vies, comme les disciples d'Emmaüs. La réponse est entre nos mains. À nous de saisir la grâce qui passe.
